

### CAP ECO RECYCLING

21 AVENUE DU Cœur de l'Ouest

44 390 PUCEUL

Siret : 832 459 887 00028

Tél. : 02 40 87 16 00

Email : [contact@capeco-recycling.com](mailto:contact@capeco-recycling.com)

### Thèmes abordés :

- Emplacement de la bâche Sud
- Volume disponible en eaux d'extinction
- Muret de rétention

### Participants :

- Aude ESQUEVIN, Consultante ICPE Dekra,
- Lieutenant PELLE, SDIS44
- Pierre-Adrien ERISMANN, Président CAP ECO RECYCLING
- Cécile FRAISSE, Resp. Adm & QSE CAP ECO RECYCLING (rédactrice du CR)


### EMPLACEMENT DE LA BÂCHE SUD

Au vu des contraintes de flux de circulation des chariots élévateurs et télescopique, il a été demandé au Lt PELLE si la bâche de réserve d'eau incendie côté Sud pouvait être déplacée au niveau du coin Sud-Est du site (voir [plan en annexe 1](#))

- ⇒ Ce nouvel emplacement semble plus favorable du point de vue de son accès : plus de nécessité de franchir le fossé pour se raccorder, proximité immédiate de la bâche et du véhicule de secours.
- ⇒ Il faudra prévoir à proximité une aire pompier matérialisée par un traçage au sol (8 x 4m).
- ⇒ Il faudra se référer à l'annexe 7 du dossier technique d'aménagement d'une réserve d'eau incendie (REI) pour la pose et envoyer un dossier d'aménagement REI au SDIS44 (version vierge en PJ de ce rapport).

*NB : Le lieutenant ROMBI, en charge du recensement des réserves incendie, a visité notre site le 13/02/2020 et nous avait transmis l'annexe 7 du dossier technique (compte-rendu en [annexe 2](#)).*

### VOLUME DISPONIBLE EN EAUX D'EXTINCTION

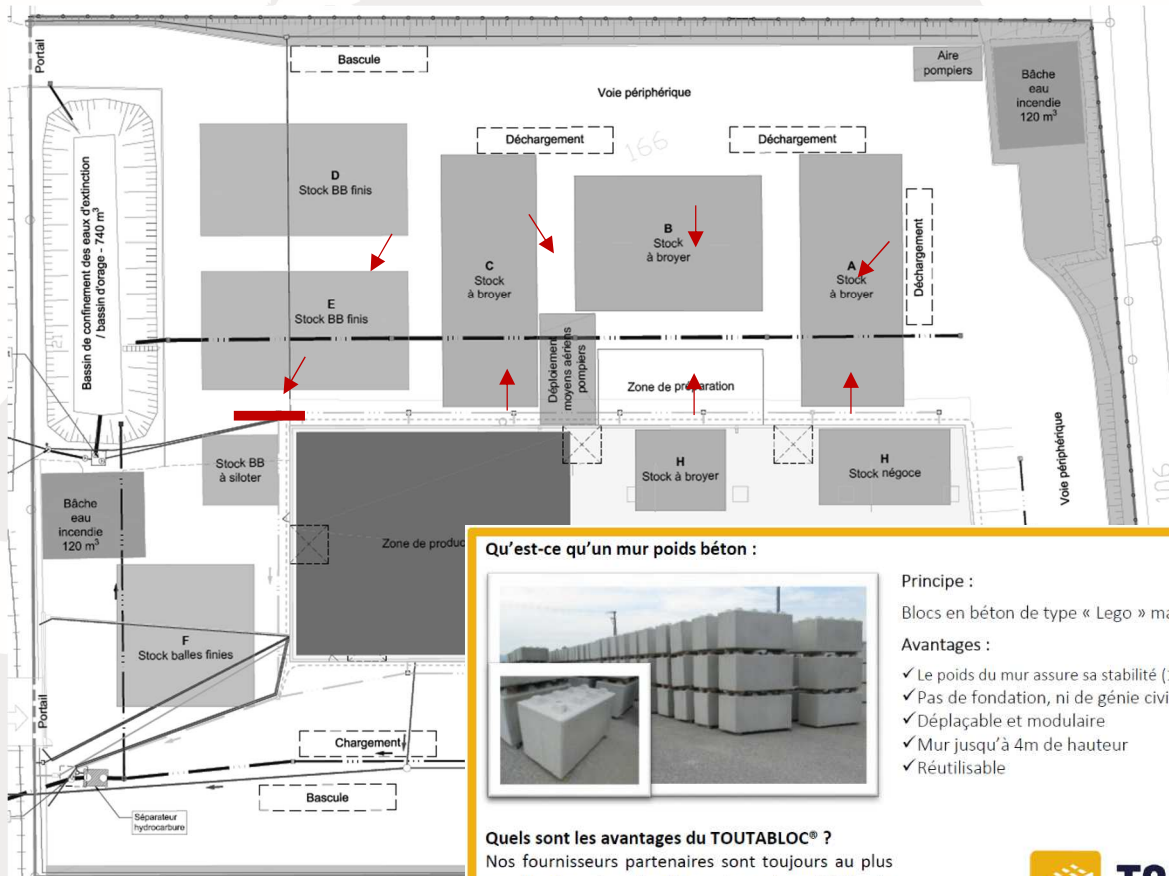
Le volume nécessaire retenu de 5  m<sup>3</sup> issu de la note de calcul D9 déterminant le volume en eaux d'extinction établi par Dekra est retenu étant donné que :

- Stockage extérieur paramétré comme feu de bâtiment et non comme feu de nappe (hydrocarbure) car comme confirmé par Lt. PELLE, le plastique une fois refroidi se rigidifie très rapidement.

- La note de calcul respecte la demande de M.CAILHOL (inspecteur DREAL) venu visiter notre site en août 2019. Pour rappel, nous avons fait venir la SAUR un peu plus tôt pour mesurer le débit simultané des 2 poteaux incendie devant notre site. Résultat : 70m<sup>3</sup>/h et 33m<sup>3</sup>/h. M.CAILHOL nous avait toutefois demandé de ne prendre que 60m<sup>3</sup>/h pour le premier, soit 93m<sup>3</sup>/h pris en compte pour les poteaux incendie.
- ⇒ La rétention possible est actuellement de 595m<sup>3</sup>, donc suffisante.

## MURET DE RETENTION

Nous avons soumis au Lt PELLE l'aménagement suivant proposé par Dekra pour éviter la propagation liée à une nappe de plastique fondu : l'installation d'un muret entre le stock E et le stock de BB à siloter en Toutabloc. Ci-dessous l'emplacement (flèches rouges = pentes du revêtement) :



### Qu'est-ce qu'un mur poids béton :



#### Principe :

Blocs en béton de type « Lego » maintenu par emboîtement

#### Avantages :

- ✓ Le poids du mur assure sa stabilité (1 bloc = 2,4T en 0.80x0.80x1.60)
- ✓ Pas de fondation, ni de génie civil
- ✓ Déplaçable et modulaire
- ✓ Mur jusqu'à 4m de hauteur
- ✓ Réutilisable

### Quels sont les avantages du TOUTABLOC® ?

Nos fournisseurs partenaires sont toujours au plus proche de votre site. Les prix sont maîtrisés. La qualité et le service sont exigeants. **La sécurité est notre priorité.** Plus d'info sur [www.toutabloc.fr](http://www.toutabloc.fr)



**TOUTABLOC®**  
BY RICHEL GROUP

Les flux d'un incendie généralisé du stock extérieur ouest (îlots A, B, C, D et E), en agrandissant l'espace entre les îlots comme indiqué en annexe 1 n'atteignent pas les stockages intérieurs du bâtiment selon la modélisation Flumilog effectuée par Dekra (voir [annexe 3](#) : p.12 du projet de réponse à la DREAL rédigée par Dekra), ni le bassin de rétention des eaux d'extinction, ni les réserves d'eau incendie.

Le Lt. PELLE confirme l'adéquation de cette mesure avec la problématique d'une généralisation d'un incendie des îlots ABCDE et n'oppose pas de contraindication à laisser un passage de 3m entre la fin du muret et le grillage du bassin de confinement (contrainte technique de l'exploitant).





**De:** ROMBI Cyril <Cyril.ROMBI@sdis44.fr>  
**Envoyé:** jeudi 13 février 2020 15:06  
**À:** cecile-fraisse  
**Cc:** PELLE Jean-Marc  
**Objet:** Compte- rendu visite CAPECO RECYCLING commune de PUCEUL du 13/02/2020

Bonjour Fraisse

Suite à notre rencontre de ce matin sur le site de votre entreprise CAPECO RECYCLING avenue du Cœur de l'Ouest commune de PUCEUL, je vous transmets comme convenu la fiche technique N°7 extraite du RDDECI (Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie) précisant les caractéristiques d'une citerne d'eau souple. Le RDDECI est consultable et téléchargeable en suivant ce lien : <https://www.sdis44.fr/le-reglement-departemental-de-defense-exterieure-contre-l-incendie.html>

	<b>FICHE TECHNIQUE</b>	<b>N° 7</b>
	Les citernes d'eau souples	

**Descriptif**

Une réserve d'eau souple est composée de :

- un orifice de remplissage,
- un évent,
- un trop plein,
- un anti vortex interne DN 100 mm pour éviter le placage de la citerne à l'aspiration,
- une ou plusieurs prise(s) directe(s) inox de 100 mm sur le côté, ou un piquage de 125 ou 150 mm pour le raccordement de la tuyauterie enterrée (dans le cas de l'installation d'une colonne ou d'un poteau d'aspiration). Le nombre de prises directes, de colonnes ou de poteaux d'aspiration dépend de la capacité de la réserve.

Les réserves d'eau souples peuvent être utilisées avec 3 types d'équipements d'aspiration :

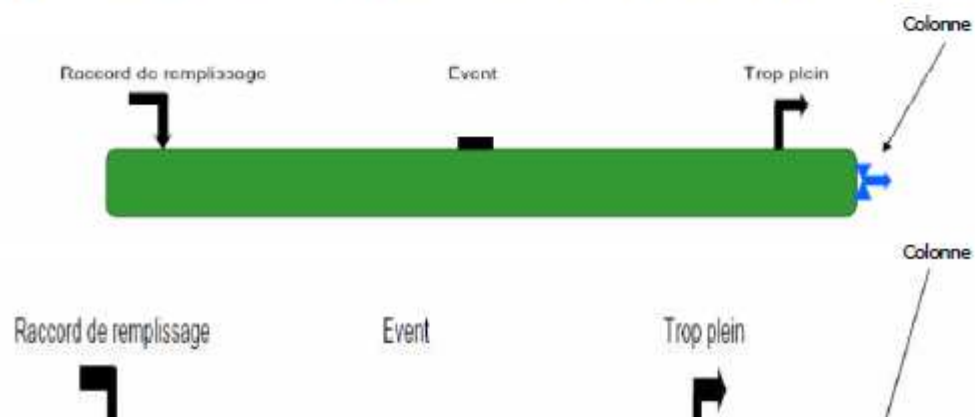
- la prise directe de 100 mm,
- la colonne d'aspiration (100),
- le poteau d'aspiration (100).

La hauteur du demi-raccord de sortie doit être de 0,70 m par rapport à l'aire d'aspiration de l'engin, les tenons sont en position verticale (l'un au dessus de l'autre).

Une distance de 4 m minimum doit être respectée entre 2 colonnes d'aspiration afin de pouvoir stationner les engins d'incendie.

**Le nombre de sortie de diamètre 100 est de une par tranche de 120 m<sup>3</sup>.**

Le site peut être clôturé par un grillage (une hauteur de 2 m est conseillée), le portillon d'accès devra être doté d'un dispositif d'ouverture pour clé polycoise de sapeurs-pompiers. Ces réserves devront obligatoirement être aménagées réglementairement (signalétique et plate-forme de mise en station).



Ci-dessous, vous trouverez les caractéristiques de la signalisation.

#### **4.2.2. La symbolique de la signalisation des points d'eau incendie**

Les PEI font l'objet d'une signalisation, permettant d'en faciliter le repérage et d'en connaître les caractéristiques essentielles. Les poteaux d'incendie peuvent en être dispensés.

Les types de signalisation possibles sont :

➤ Pour les réserves artificielles, bouche d'incendie ou poteau d'incendie :

Au moyen d'une plaque rectangulaire constituée d'un disque prolongé par une flèche de couleur blanche, et dont les traits et caractères sont rouges sur fond rouge retro-réfléchissant, les plaques doivent indiquer, ainsi que les inscriptions qu'elles portent, doivent résister aux chocs, aux intempéries et à la corrosion.

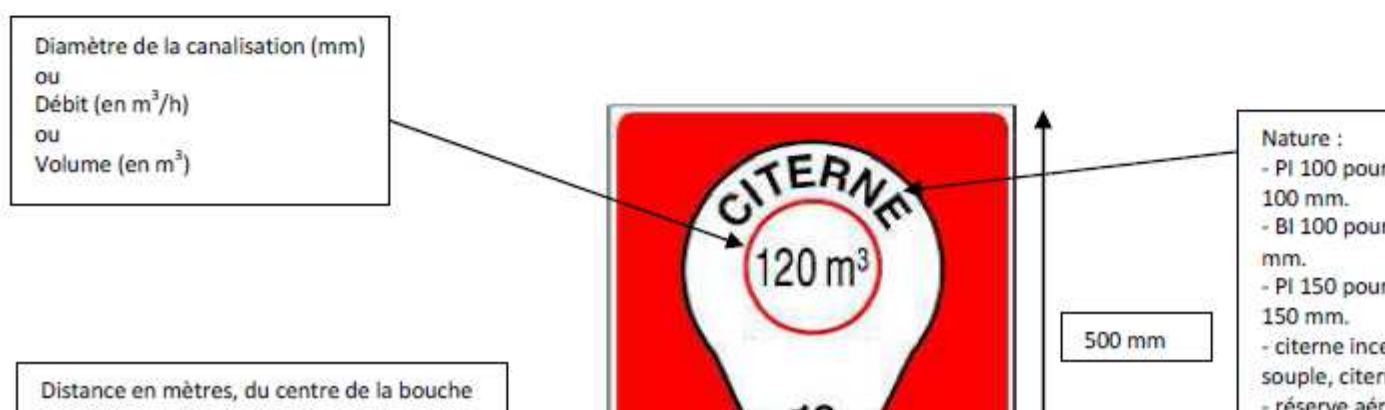
Les poteaux d'incendie peuvent être dispensés de cette signalisation.

Caractéristiques :

- un disque avec flèche (30 cm x 15 cm) blanc sur fond rouge ou inversement.
- indication de l'emplacement du PEI (au droit de celui-ci : la flèche vers le bas) ou signalant la direction (en tournant la flèche vers la gauche, vers la droite ou vers le haut).

L'indication de la distance ou autre caractéristique d'accès peut figurer dans la flèche ou sur d'autres parties du panneau.

- la couleur noire, rouge, blanche peut être utilisée pour les indications.

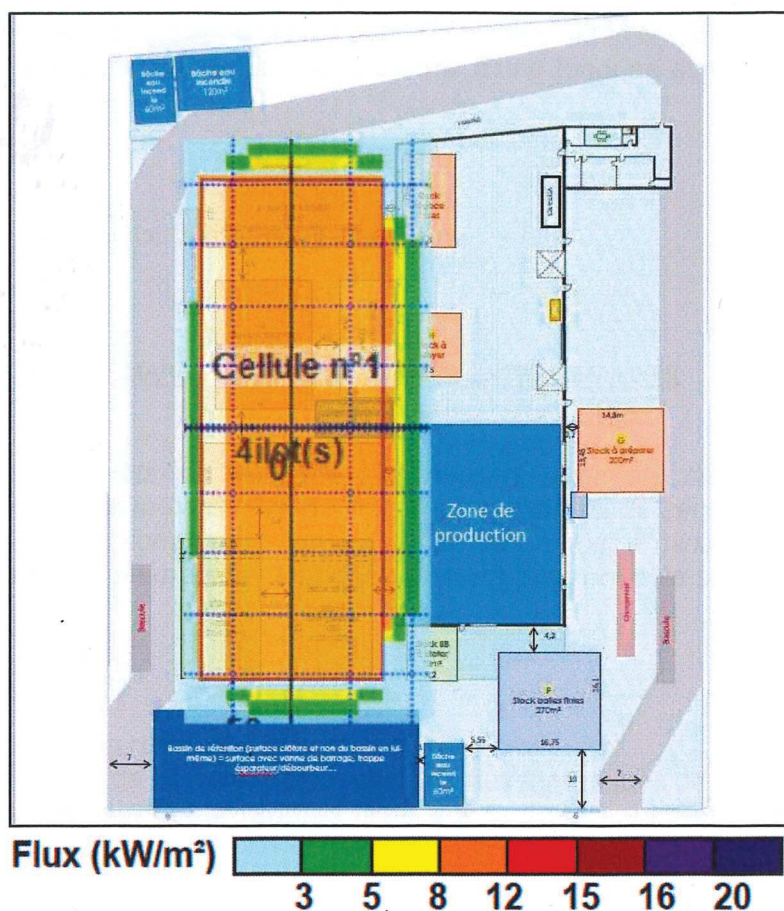


Concernant la préparation de votre dossier ICPE, je vous laisse contacter le lieutenant Jean-Marc PELLE au 02.28.09.84.55 qui sera plus à même de vous renseigner sur la réglementation de Prévention Industrielle. Toutefois, dès lors que votre citerne sera implantée, je vous demanderai de bien vouloir me recontacter pour établir un PV de réception de manière à attribuer un N° à ce point d'eau Incendie et à le faire apparaître sur notre cartographie opérationnelle.  
Cordialement



Lieutenant Cyril ROMBI  
Prévisionniste  
Bureau Opérations  
Groupement Territorial Nord  
9, Bd Jules VERNE 44130 BLAIN  
Bureau : 02 40 79 79 49  
Portable : 06 74 26 15 07





Les schémas ci-dessus montrent les 2 configurations retenues pour la modélisation. Pour plus de détails, se référer au rapport de modélisation présenté en annexe. Cf. **Annexe x – Modélisation incendie généralisé des stocks A à E**

Afin d'éviter la propagation liée à une nappe de plastique fondu, l'exploitant **prévoit de mettre en place un muret entre stock E et le stock de BB à siloter**, afin d'éviter une propagation par le biais d'un écoulement de plastique fondu.

Cette précaution est possible à cet endroit car cela ne concerne qu'une partie du périmètre de la zone (mettre un tel seuil, de type rangée de parpaings, sur les périphéries de chaque stock empêcherait l'exploitant de les remplir à l'aide des engins de manutention).

Par rapport à l'implantation initialement prévue dans le dossier d'enregistrement, et afin d'apporter une marge de sécurité en lien avec la remarque 3-e, **l'exploitant a choisi de réduire la taille de certains îlots afin de créer des allées plus larges et en écartant les stocks A et C de l'atelier.**

Localisation des allées	Dimensions avant / après (en m)
Entre zones A et B	4.5 => 5.5
Entre zones B et C	4.5 => 5.5
Entre zones C et D+E	4.4 => 5.6
Entre D et E	4.2 => 5.3
Entre A et l'atelier	2.2 => 2.7
Entre C et l'atelier	2.2 => 2.7

Aussi, la nouvelle implantation des différents stockages est présentée en annexe.

Cf. **Annexe x – Plan final d'implantation**